



Le mot de la Présidente

Bienvenue et merci à vous tous d'être présents à notre 12ème Assemblée Générale.

Le Sénégal compte 17 000 000 habitants, autant d'hommes que de femmes.

La répartition par âge :

42% sont âgés de moins de 15 ans

51% 15 – 64 ans

3% 64 et plus

Avec une croissance de 4,7% en 2021 le Sénégal compte sur la reprise du tourisme

L'inauguration du TER fin 2021, premier TER de l'Afrique de l'Ouest qui vise à désengorger Dakar, 4 millions d'habitants et 80% de l'activité économique.

Il relie Dakar à Diamado (ville nouvelle) 35km en 35 mn pour 1,25€.

Le pays n'a pas trop été touché par la pandémie en nombre de cas de COVID ; Depuis son début le 2 mars 2020, le communiqué de presse COVID du ministère de la santé donne les chiffres suivants au 15 septembre 2022 : 8 230 cas confirmés // 1 968 morts.

Aujourd'hui le Sénégal fabrique le vaccin contre le coronavirus mais seulement 6% de la population est vacciné.

Cependant les restrictions sanitaires en 2021 ont eu des conséquences sur l'économie du pays avec l'augmentation du chômage des jeunes et une inflation sur les produits de première nécessité qui a causé des émeutes en mars 2021, émeutes causées également par l'arrestation d'un opposant au président Macky Sall (Ousmane Sonko)

Cette opposition grandissante s'est fait sentir aux élections municipales de 2022 avec la perte de la ville de Dakar et Ziguinchor pour le parti au pouvoir qui conserve cependant beaucoup de communes rurales comme Malicounda où le maire Maguette Sène a été réélu créant une grande joie dans le village de Gagna.

Depuis 12 ans, nous avons largement contribué au développement du village.

Cependant, l'arrivée de l'électricité, de l'eau, de routes, l'investissement de l'Etat Sénégalais et de la communauté rurale de Malicounda sont des atouts indéniables aujourd'hui pour son essor ;

Donc, tout en poursuivant nos projets au village de Gagnabougou, nous souhaitons soutenir d'autres villages du Sénégal, ce qui entraîne la tenue de l'Assemblée Générale extraordinaire qui suit, proposant au vote de l'assemblée la modification de l'article 2 des statuts.